

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 275 ouvrant des crédits supplémentaires au budget du Service local, Exercice 1911.

n° 275

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 octobre 1911

Numéro JO
n° 180 du 01/11/1911

Date du numéro
1 novembre 1911

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'insuffisance des crédits inscrits aux chapitres 4, 8 et 10 du Budget local. exercice 1911 : Vu la situation des recettes du Budget local, exercice 1911

Vu le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies : Le Conseil d'Administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Il est ouvert au budget du Service Local, exercice 1911, des crédits supplémentaires, s'élevant ensemble à la somme de 103.400 francs, et auxquels il sera pourvu sur les voies et moyens de l'exercice en cours. Art. 2. — Ces crédits seront répartis comme suit :

Chapitre 4. — Services financiers : Art. 2 — Douanes et Contribut.

Chapitre 8. — Travaux publics. Ports et Rades, Jardins publics : Art. 1er— Travaux.....66.000

Chapitre 10. — Dépenses des Exercices clos et périmés : Article unique.....30.000 Ensemble 103.400

Journal Officiel de la Colonie.

CASTAING.